

# Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration  
en date du **27 novembre 2018**

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Président

**Présents** : M et Mmes Julien DELANNOY, Olivier HENDRICK, Michel THUILLIEZ, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY, Philippe DUMONT, Séverine FOUACHE

**Absents excusés** : Eveline BOIN, Vincent CASTIER, Olivier HENDRICK à compter de 19h30

## **La Commission Administrative**

La Commission administrative adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

Suite à la lecture du procès-verbal, Madame LEFEBVRE souhaite remercier les membres du CCAS d'avoir choisi de ne supprimer le colis des aînés à aucune personne n'en étant pour le moment destinataire.

### **Colis des aînés 2018**

Monsieur le Président énumère les produits d'ores et déjà validés lors de la réunion du 15 octobre 2018.

Il convient ensuite de se prononcer concernant les autres éléments et suite aux devis obtenus.

Pour des raisons économiques, la bûche et les conserves seront désormais achetées chez Leclerc.

Les boudins sont choisis fabriqués par Eve Traiteur elle-même, ce au prix de 1.45€ l'unité au lieu de 1.15€.

Les membres du CCAS s'accordent sur le fait qu'il convient de faire travailler au maximum les artisans et commerçants locaux. Dès lors, ils choisissent les chocolats en provenance de chez Douss'heure de Wavrans-Sur-l'Aa.

La pintade sera achetée chez Peniguel, l'entreprise ayant proposé le prix le plus bas pour une pintade fermière et permettant une date de consommation plus longue.

Le fromage choisi est un camembert Président de chez Eve Traiteur.

Mesdames FOUACHE et LEFEBVRE estiment que le cake et la buche constitue un « doublon » au niveau du colis. La totalité des membres du CCAS préfère cependant ne pas supprimer d'article.

**Les membres du CCAS valident le colis suivant pour les couples** : un grande boîte de petit pois, un cake, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une grande

boîte de macédoine de fruits, un fromage Président, deux coquilles, deux boudins blancs, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

**Ils décident du colis suivant pour les personnes seules :** un petite boîte de petit pois, un cake, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une petite boîte d'ananas, un fromage Président, une coquille, un boudin blanc, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

Il est rappelé que la distribution se fera le jeudi 20 décembre 2018 durant l'après-midi, les colis seront disponibles à compter de 13h30. Madame FOUACHE et Monsieur DUMONT se proposent d'apporter leur aide pour la confection des colis durant la matinée, rendez-vous est fixé à 9h00.

L'assemblée décide de conserver la composition du colis 2017 des personnes placées et hospitalisées : 1 paquet de sablés, 1 paquet de mini roulés, 1 paquet de gaufrettes, 1 sachet de chocolats, 1 paquet de napolitain, 1 paquet de galette, 1 paquet de gaufre sèche à la vergeoise. S'y ajouteront à compter de cette année 2018 un paquet de madeleines et des clémentines.

### **Secours Noël 2018**

Sept demandes de secours aux familles ont été présentées pour Noël 2018. Monsieur le Président en donne les détails. Les membres du CCAS décident à l'unanimité :

- Un premier foyer reçoit un bon viande de 43.00 euros et un bon alimentation de 36.00 euros.
- Un deuxième foyer reçoit un bon viande de 43.00 euros et un bon alimentation de 36.00 euros.
- Un troisième foyer reçoit un bon viande de 43.00 euros et un bon alimentation de 36.00 euros.
- Un quatrième foyer reçoit un bon viande de 60.00 euros et un bon alimentation de 51.00 euros.
- Un cinquième foyer reçoit un bon viande de 60.00 euros et un bon alimentation de 51.00 euros.

L'aide est refusée aux deux autres foyers qui ne remplissent pas les conditions de ressources.

### **Secours exceptionnel**

Monsieur le Maire décrit la situation d'une famille wavranaises auxquels le secours de Noël a été refusé ci-dessus.

Au vu des difficultés importantes rencontrées par cette famille, il est décidé sur proposition de Monsieur le Président du CCAS de leur accorder un bon viande de 60.00 euros chez Eve Traiteur.

Monsieur HENDRICK Olivier quitte la réunion.

### **Aide aux jeunes handicapés**

Monsieur le Président propose aux membres présents de continuer à appliquer l'aide aux jeunes handicapés prévue par la délibération 2015/010 et actuellement accordée à deux jeunes. Les membres du CCAS l'acceptent à l'unanimité.

## Jeunes demandeurs d'emploi – Aide de Noël 2018

Monsieur le Président expose l'unique sollicitation émise en Mairie.  
L'Assemblée décide d'octroyer à cette personne le secours de Noël d'un montant de 50.00 euros.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 28 novembre 2018

Le Président,  
Julien DELANNOY

